

**STRATEGIES ET
ORIENTATIONS**



SOMMAIRE



Un avenir partagé

<i>Mobiliser les acteurs socio-économiques</i>	37
<i>Mobiliser les collectivités locales</i>	38
<i>Mobiliser la population</i>	39

35

Un pays pour l'avenir

<i>D'abord l'emploi</i>	42
<i>- diversifier et ancrer dans le territoire le secteur agricole et agro-alimentaire</i>	
<i>- augmenter sur le territoire la valeur ajoutée produite par les actifs agricoles</i>	
<i>- encourager le secteur secondaire et tertiaire</i>	
<i>- développer le tourisme rural</i>	
<i>- augmenter les échanges économiques avec l'extérieur</i>	

<i>Vivre la ruralité</i>	45
<i>- valoriser les patrimoines bâti et naturel du Val d'Adour</i>	
<i>- les services publics, piliers de la cohésion sociale du territoire</i>	
<i>- faire vivre dans le Val d'Adour une Ruralité Moderne</i>	
<i>- intégrer les jeunes à la société économique et civile</i>	

<i>Un pays solidaire</i>	49
<i>- mise en place d'un dispositif d'insertion par l'économie et de lutte contre les exclusions</i>	
<i>- une politique territoriale du 3ème et du 4ème âge</i>	
<i>- augmenter les échanges culturels afin d'affirmer une image du Pays du Val d'Adour</i>	
<i>- dépasser les limites administratives</i>	

S'organiser pour l'avenir

La sphère politique	51
La sphère citoyenne	51
La sphère technique	51

UN AVENIR PARTAGE



C'est sur le dialogue et la participation de tous que s'appuient l'aménagement et le développement durable de notre territoire. Le partenariat et les échanges entre élus, milieux socio-professionnels, tissu associatif et l'ensemble des citoyens (jeunes et moins jeunes) servent une méthode qui a animé notre démarche d'émergence du Pays du Val d'Adour. Il s'agissait de construire ensemble, pour notre avenir, un projet partagé par tous et gage de démocratie locale.

Cette approche a permis de confronter la variété des représentations portées par les acteurs locaux et de s'appuyer sur une implication forte de la société civile. Ce partenariat donne un nouvel élan à notre démocratie, à la citoyenneté élargie.

Construire ensemble, pour notre avenir, un projet partagé par tous et gage de démocratie locale.

La mobilisation des acteurs trouve donc son moyen d'expression dans le projet global, c'est à dire notre volonté de construire un avenir commun. L'adhésion des acteurs n'a pas faibli tout au long des diverses étapes de la démarche, construisant un partenariat actif et durable. L'engagement et la mobilisation de la population ont occupé une place importante et ont largement contribué à forger l'assise démocratique de notre projet de territoire.

Le Pays se construit à partir de projets et d'une dynamique qui doit faire l'objet d'un consensus et d'une collaboration entre les différents acteurs. Ainsi, la participation, la consultation des forces vives du territoire ont permis :

Le territoire n'existe, ne vit et ne se développe que par les individus qui y agissent.

- d'enrichir les conclusions du diagnostic ;
- de favoriser l'appropriation par les acteurs et les décideurs des orientations stratégiques.

La mobilisation du territoire pour l'émergence du Pays du Val d'Adour s'est articulée autour de trois axes :

- les acteurs socio-économiques ;
- les collectivités locales ;
- la population.

Mobiliser les acteurs socio-économiques

Premier maillon de la concertation, les acteurs socio-économiques (élus, représentants professionnels, associations, services de l'Etat...) se sont mobilisés tout au long de la démarche, depuis la réalisation du diagnostic jusqu'à la définition des orientations stratégiques.

Nous avons cherché dans le diagnostic à définir les ressources et les faiblesses du territoire à travers une vision partagée de celui-ci. Cette approche repose sur le principe suivant : le territoire n'existe, ne vit et ne se développe que par les individus qui y agissent. Chacun d'eux est détenteur de savoir-faire et de connaissances qui lui sont propres et qui sous tendent ses pratiques. Les acteurs du territoire agissent en interdépendance avec leur milieu. C'est l'ensemble de ces actions et relations qui font que le territoire évolue et ne peut être exprimé que par les acteurs eux-mêmes.

Dans la pratique, le diagnostic s'est appuyé sur un travail d'échanges et de croisements des regards. La définition des ressources et des faiblesses est directement issue du travail conduit à l'occasion d'entretiens auprès des entreprises locales et surtout à partir des cinq groupes de travail thématiques composés des acteurs

socio-économiques issus des quatre départements. Il a été décidé en **Conseil d'Administration d'Euradour** de nommer un référent membre de l'association par groupe thématique afin de maintenir le lien entre les propositions des acteurs socio-économiques et l'instance décisionnaire. Les thèmes retenus étaient les suivants :

- agriculture
- culture
- institutions
- cadre de vie
- entreprises



Selon un calendrier préétabli (cf. dates et lieux en annexe), chacun de ces groupes s'est réuni deux fois : dans un premier temps pour identifier les ressources locales, puis, dans un second temps, exposer les handicaps liés au territoire. Ces échanges ont mis en évidence les pratiques du territoire et son fonctionnement et ont permis de comprendre quels étaient les leviers et les freins à son développement.

Lors de la première réunion des groupes thématiques ont été identifiés, parmi les participants, des volontaires spontanés, pour constituer le **Conseil de Développement**.

La seule contrainte imposée aux volontaires était de respecter les équilibres de représentativité départementale.

Ainsi, le Conseil de Développement a été créé dès l'amorce de la démarche et compte près de 35 personnes. Il n'a, pour l'heure, aucune forme juridique propre et reste ouvert à d'autres participants.

Une fois le diagnostic réalisé, le Conseil de Développement a procédé à la hiérarchisation des ressources et des handicaps et a déterminé trois axes de travail (l'économie, la qualité de vie, les solidarités). A nouveau, des groupes d'échanges ont été constitués sur la base des premières participations et ont ainsi défini les mesures et sous-mesures soumises au Conseil d'Administration d'Euradour.

La participation active des acteurs socio-économiques (près de 480 personnes) à la démarche Pays du Val d'Adour témoigne d'une attente, celle d'être actif, de participer au développement du territoire en s'appropriant le projet.

A noter que la démarche de concertation a généré des dynamiques locales particulières d'implication.

En effet, le tissu associatif, plus particulièrement les structures oeuvrant dans le domaine de la pédagogie à l'environnement, a souhaité constituer un collectif d'associations dans le but de mutualiser les moyens et de conforter la représentativité des associations au sein du Conseil de Développement.

De même, les acteurs sociaux (circonscriptions médico-sociales, CAF, missions locales...) se sont réunis dans des groupes

de réflexion spécifiques afin de nourrir la Charte par des propositions portant sur les questions sociales.

Ce travail de réflexion, d'échanges et de concertation constitue la base de la Charte du Pays du Val d'Adour. Elle est avant tout le reflet des aspirations collectives pour l'avenir de notre territoire. La Charte a valeur d'engagement sur les priorités et les mesures ainsi établies. Elle n'a pas de valeur réglementaire mais valeur de contrat que chacun de nous devra s'employer à mettre en oeuvre.

Mobiliser les collectivités locales

Les collectivités locales se sont elles aussi fortement mobilisées. Des réunions d'information et des débats au sein de tous les conseils communautaires, des comités syndicaux des différents EPCI et de certains conseils municipaux du territoire ont été organisés afin de renforcer l'information. Lors de ces réunions, la démarche Pays était déclinée en 6 points :

- la politique des Pays ;
- les enjeux de cette nouvelle procédure contractuelle territoriale ;
- la méthode de travail mise en place ;
- le contenu du diagnostic, les axes et mesures ;
- la coordination de la politique des Pays et de l'intercommunalité ;
- les échéances administratives et le calendrier.

Ce travail de réflexion, d'échanges et de concertation constitue la base de la Charte du Pays du Val d'Adour. Elle est avant tout le reflet des aspirations collectives pour l'avenir de notre territoire. (...) Elle n'a pas de valeur réglementaire mais valeur de contrat que chacun de nous devra s'employer à mettre en oeuvre.

La mobilisation des collectivités locales montre combien les élus et les membres des EPCI sont actifs dans la démarche. Elle témoigne également de leur volonté d'être informés pour pouvoir, à leur tour, informer la population.

Ces réunions locales ont été enrichies d'un Forum Pays, le samedi 29 janvier de 9H

à 17H30 auquel étaient conviés les élus de la zone et les membres du Conseil de Développement.

Cela a été l'occasion pour eux de faire part de leurs interrogations, de leurs préoccupations, mais également de leurs attentes pour le devenir du territoire.

Cette rencontre a été organisée sous forme de tables-rondes, qu'illustraient des témoignages des acteurs ayant participé à la démarche d'émergence (élus, représentants consulaires et associatifs, services de l'Etat) :

- Table-ronde 1 : Préserver la qualité de la vie (Témoignages d'associations pour le patrimoine, des conseillers généraux et du CAUE)
- Table-ronde 2 : Emplois et activités (Témoignages de conseillers généraux et du Comité de Développement Economique des Hautes-Pyrénées)
- Table-ronde 3 : Les solidarités (Témoignages de conseillers généraux, de maires, de la DDJS des Hautes-Pyrénées et d'organismes de formation)

La qualité des débats autour des tables rondes (120 participants) a permis de mettre en exergue des thèmes forts. Les conclusions issues de cette journée ont permis d'alimenter la Charte de pays et de conforter les orientations issues des groupes de travail.

Mobiliser la population locale

La démarche Pays doit s'assurer de la participation la plus large, afin de pouvoir réfléchir sur la base des demandes et attentes formulées au sein de la population. Ce Pays doit pouvoir être au service du citoyen par la mise en oeuvre d'une démarche ascendante.

La mobilisation de la population s'est opérée au travers de la diffusion dans 22.000 foyers (60.000 habitants) de la lettre Euradour n° 8 "spécial Pays" et d'un questionnaire. A ce questionnaire a été jointe une "enveloppeT". Cette action a eu pour objectif d'informer la

population, de connaître son degré d'intérêt pour la démarche, mais aussi ses priorités d'actions sur le territoire. La participation de la population au développement du territoire est en effet primordiale. Ce sont les habitants qui construisent, enrichissent, vivent le territoire. 1.800 réponses ont été renvoyées spontanément par les habitants du Val d'Adour, ce qui démontre l'intérêt de la population pour l'avenir de son territoire et sa prise de conscience des enjeux portés par les politiques contractuelles territorialisées. Le programme LEADER II, en irriguant le territoire d'actions concrètes et exemplaires, dans les années précédentes, a joué un rôle prépondérant dans cette prise de conscience.

Une enquête d'opinion auprès d'un échantillon représentatif de la population, en vue de mobiliser, d'informer et de cerner les attentes des habitants du Val d'Adour, a efficacement complété le processus d'organisation de la concertation locale.

En partenariat avec l'une des missions locales et une association intermédiaire du territoire, l'association EURADOUR a mobilisé des jeunes autour de ce projet : ils ont poussé la consultation sur les marchés locaux du Val d'Adour où ils sont allés à la rencontre de la population.

Un autre partenariat a été conclu entre EURADOUR et une association d'étudiants en techniques de commercialisation de l'IUT de Tarbes, afin qu'ils réalisent une campagne de phoning auprès d'un échantillon de 400 personnes. Les observations issues de la consultation, et donc les attentes des habitants du Val d'Adour, sont venues alimenter la présente charte.

Une campagne de presse est venue renforcer ce dispositif d'information et de mobilisation.





UN PAYS POUR L'AVENIR

40

Se projeter dans l'avenir (à un horizon minimal de 10 ans), c'est avant tout construire ensemble

un projet autour de nos richesses. Elles ont été présentées dans le diagnostic préalable.

Et l'on pourrait ainsi décliner d'autres forces objectives et spécifiques à notre pays, notamment autour de l'artisanat et du commerce ou encore autour des services publics, privés et de proximité.

Notre territoire est un vrai territoire parce qu'il existe et existera au-delà des

acteurs et des alternances voulues par le suffrage universel. Notre territoire dure et durera par sa force politique qui est d'abord celle de ses habitants.

Notre économie n'est plus liée qu'aux simples facteurs géographiques qui pourraient être perçus comme étant, pour certains d'entre eux, des handicaps, mais également à nos capacités d'accès aux réseaux. Et ces réseaux, nous devons les construire et les mailler autour :

- de la voie ferrée
- de l'Adour et de ses affluents
- de la Route Départementale 935, en s'appuyant sur le CD 3, la RN 21 et le CD 943 et la RN 134 (projet autoroutier)
- des technologies de communication numériques qui traversent notre Pays du Val d'Adour.

Notre objectif est de passer d'une société rurale et parfois statique à une société de mobilité, réactive et adaptable.

Les enjeux d'avenir pour le Val d'Adour résident aussi et avant tout dans la garantie de notre cohésion économique et sociale.

Cela passe évidemment par le développement des emplois et des activités qui devront valoriser nos savoir-faire en s'engageant résolument dans la modernité et l'innovation.

Pas de Pays du Val d'Adour sans vin

Pas de Pays du Val d'Adour sans maïs

Pas de Pays du Val d'Adour sans eau

Pas de Pays du Val d'Adour sans patrimoine et sans identité

Pas de Pays du Val d'Adour sans qualité de vie

Pas de Pays du Val d'Adour sans la force créatrice et innovante de sa nouvelle économie industrielle

Pas de Pays du Val d'Adour sans jeunes et sans populations nouvelles

Pas de Pays du Val d'Adour sans le dynamisme du tissu associatif, des réseaux locaux et des échanges solidaires.



Ces engagements doivent laisser une large place aux jeunes en soutenant leur éducation, favorisant leur acquisition de citoyenneté participative, renforçant leur civisme et leur sentiment d'appartenance à une communauté solidaire.

Par ailleurs, notre territoire restera attractif s'il sait affirmer sa ruralité en préservant son cadre de vie, ses patrimoines et son identité.

Enfin, nous devons consolider nos solidarités afin que chacun trouve sa place et sa reconnaissance. Ceci devra se vérifier à travers des initiatives collectives et associatives alliant les différentes générations et les divers horizons.

Si l'on considère la notion de territoire telle qu'elle est proposée dans la Loi d'Orientation pour l'Aménagement et le

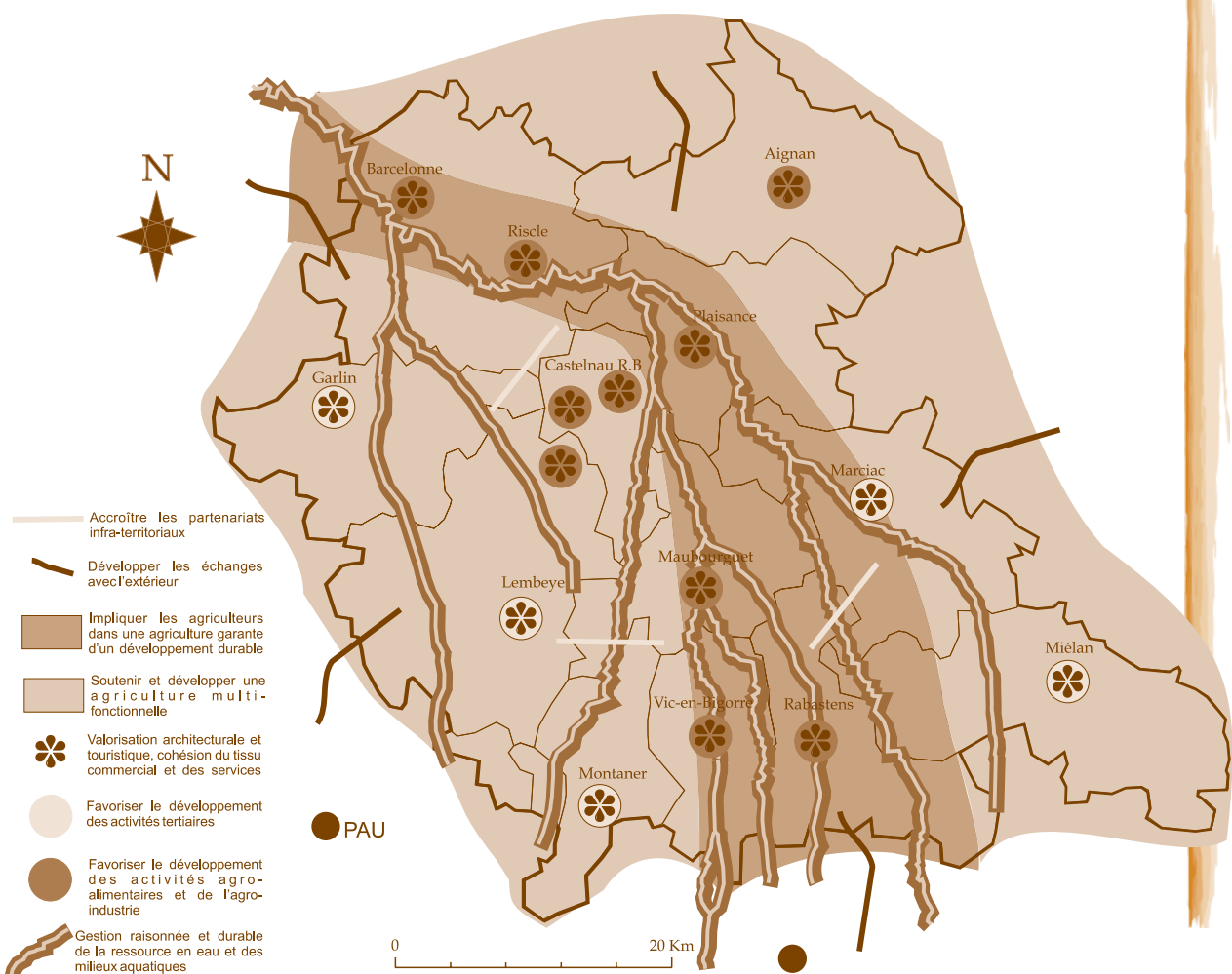
Développement Durable du Territoire, le territoire est "l'expression d'une cohérence historique, géographique, culturelle et sociale d'un projet commun de développement. La préoccupation commune et constante des élus et habitants du territoire en matière sociale démontre qu'il existe bien une réelle dynamique locale et de projet autour de l'emploi, de la qualité de la vie et des solidarités.

Il faudra

S'attacher à promouvoir une agriculture à taille humaine, base de notre identité, pour préserver les performances acquises jusqu'ici et encourager les pratiques de qualité.

Soutenir les porteurs de créativité, la formation et la qualification, pour valoriser nos ressources humaines.

Maintenir les services publics et développer les services à la personne, générateurs d'activités et de solidarités.



LES ORIENTATIONS STRATEGIQUES A UN HORIZON DE 10 ANS



D'ABORD L'EMPLOI

Créer et diversifier des activités économiques

42

Constats et enjeux

L'activité économique locale reste fortement marquée par l'agriculture qui a su générer d'importantes richesses (productions spécialisées de qualité, industries agro-alimentaires, groupes coopératifs). Néanmoins, cette omniprésence agricole a souvent fait oublier un secteur des PME-PMI vivace. Les collectivités locales ont soutenu ce développement économique en créant des structures d'accueil et des services qui ponctuent le territoire. Persistent toujours des problèmes d'exclusion, en particulier chez les jeunes, qui sont amenés à quitter le territoire pour étudier et travailler.

Aussi, les acteurs locaux ont-ils défini cinq priorités :

1

DIVERSIFIER LES SECTEURS AGRICOLE ET AGRO-ALIMENTAIRE ET LES ANCRER DANS LE TERRITOIRE

L'agriculture du Pays doit désormais participer pleinement à l'aménagement du territoire. Pour cela elle doit non seulement développer ses fonctions économiques mais aussi ses

Des pistes pour le Val d'Adour

Mettre en cohérence les Contrats Territoriaux d'Exploitation à l'échelle du Pays du Val d'Adour

Elaborer une charte de qualité Agricole : qualité des produits, qualité des pratiques, qualité des activités

Elaborer un schéma directeur d'implantation des unités de production et de transformation des produits agricoles.

fonctions environnementales et sociales, ceci en vue d'un développement durable de notre Pays du Val d'Adour. C'est ainsi que l'agriculture, premier outil de production de richesses de notre territoire continuera d'être un maillon essentiel de notre société locale et de notre activité économique. Aussi, pour maintenir cette place essentielle et primordiale, faudra-t-il **soutenir l'installation**

d'agriculteurs, notamment des jeunes, développer les filières de transformation de nos produits sur place, pour garantir un meilleur retour local de la valeur ajoutée créée. Une attention toute particulière devra être portée sur les politiques de diversification afin qu'elle soit ordonnée et

réfléchie. Nous savons tous que nos filières agroalimentaires sont génératrices d'emplois mais sont dépendantes de phénomènes saisonniers. Afin de conforter nos populations et nos activités, il s'agira d'améliorer la structuration des offres **en créant des groupements d'employeurs agricoles et agro-alimentaires**, afin de mutualiser les moyens et de qualifier les ressources humaines.

Si nous voulons que notre agriculture réponde aux attentes des habitants, elle devra affirmer ses pratiques de qualité. Cela passe par **des démarches de certification des produits** et par une **implication citoyenne, garante d'un développement durable**.

TÉMOIGNAGES

Mr Le Conseiller Général de Lembeye (64)

"Si nous voulons que notre agriculture conserve son caractère fédérateur, il faudra parvenir à harmoniser les procédures actuelles. Je pense à ce titre qu'il est nécessaire de mener une action dynamique qui permettrait de reconnaître un CTE au niveau de notre territoire."

Une habitante du canton de Marciac (32) 70 ans

"Il faut défendre le produit viticole et promouvoir l'élevage, les cultures. Le bio est à développer, il faut chercher à innover sur de nouvelles cultures !"

La situation de l'emploi, la demande des consommateurs en terme de qualité et de sécurité des aliments, les exigences légitimes des habitants pour un environnement et un espace rural préservés et valorisés comme

richesses et facteurs de développement d'une nouvelle économie, autant d'enjeux et de challenges que notre agriculture peut, doit et saura relever.



2

AUGMENTER SUR LE TERRITOIRE LA VALEUR AJOUTÉE PRODUITE PAR LES ACTIFS AGRICOLES

Des pistes pour le Val d'Adour

Unités de production d'agro-matériaux (Programme VANA Valorisation Agricole Non Alimentaire)

Soutien des points de vente collectifs pour les produits locaux de qualité, capables dans le même temps de promouvoir l'image du Val d'Adour

Pour maintenir un tissu agricole viable, il est nécessaire de développer de nouvelles formes de revenus et d'organisation des productions. Trop souvent, la maîtrise des filières agricoles échappe au territoire (exemple du maïs, du lait...). La valeur ajoutée est générée ailleurs et un développement possible de

l'agro-industrie au niveau local est de ce fait bridé.

Pourront être recherchés des **dispositifs d'échanges, des démarches expérimentales et de nouvelles implantations industrielles** capables de valoriser les produits agricoles locaux.

De même, pour valoriser les produits locaux, pourront être organisés **des circuits courts de commercialisation** qui généreront des **liens entre producteurs agricoles et consommateurs** afin de garantir les performances et la traçabilité (commercialisation de produits agricoles sous signes de qualité).

En parallèle, la recherche de valeur ajoutée pourra s'appuyer sur l'extension de l'agro-tourisme qui nécessitera une **professionnalisation et une garantie de la qualité d'accueil** (diversification des activités).

3

AUGMENTER LE NOMBRE D'EMPLOIS DANS LES SECTEURS SECONDAIRE ET TERTIAIRE

Si chacun s'engage à soutenir l'agriculture et les activités qu'elle génère, il s'agira aussi de soutenir toute

Des pistes pour le Val d'Adour

Mise en place d'une plate-forme d'initiatives locales

Création de couveuses et/ou de pépinières d'entreprises

Bourse à l'innovation

diversification (artisanat, commerce, services, haute technologie) dans le but de valoriser les innovations et les initiatives. Pour cela, nous devons nous engager à créer les conditions favorables à la création d'entreprises, conditions

importante aux demandeurs d'emploi et aux jeunes, qui, grâce à un **dispositif d'insertion par l'économie** et des **formations adaptées**, pourront concrétiser leurs attentes professionnelles et trouver ou retrouver une place dans notre société locale.

TÉMOIGNAGES

Une habitante du canton de Plaisance (32) Sans emploi - 39 ans

"Merci de privilégier l'emploi dans le secteur. Il faut faire trop de kilomètres pour avoir du travail."

Un habitant du canton de Maubourguet (65) Commerçant - 58 ans

"Faire un peu plus pour le petit commerce. Merci."

Un habitant du canton de Plaisance (32) Ouvrier - 36 ans

"Il faut sauver les entreprises existantes. Sans emploi, pas de vie dans le Pays du Val d'Adour."

tant matérielles qu'immatérielles : **dispositif d'assistance à la création et au développement, politique de gestion/création de zones d'activités, soutien logistique en commercialisation.**

Cette dynamique devra laisser une place



4

DEVELOPPER LE TOURISME RURAL

Notre territoire recèle de nombreuses ressources qui sont souvent peu valorisées faute

d'une organisation cohérente. Le tourisme doit devenir un secteur économique fort de notre territoire. Cela nécessitera d'**engager une démarche globale de promotion touristique** en organisant et en **professionnalisant les**

- Des pistes pour le Val d'Adour
- Mise en place d'une Charte Qualité Accueil Touristique
- Création d'un office de tourisme de pôle
- Réseau de gîtes labellisés

animations et en **garantissant un dispositif d'accueil de qualité.**

Une **mise en réseau des produits** sera indispen-

sable. Les **agriculteurs devront s'y impliquer pour valoriser notre patrimoine rural.**

TÉMOIGNAGES

Mr le Maire de Marciac (32)

"Si nous voulons construire une réelle économie touristique, il s'agit tout d'abord de mettre en réseau les structures intervenant dans le domaine du tourisme."

Un conseiller municipal de Gerderest (64)

"Si nous voulons affirmer notre identité et la promouvoir, il faut valoriser les manifestations culturelles traditionnelles."

Un technicien du Conseil Général du Gers

"Il faudra trouver des produits touristiques complémentaires aux grands événements phares du territoire."

5

L'AUGMENTATION DES ECHANGES ECONOMIQUES AVEC L'EXTERIEUR

Dans la compétition économique en cours, l'individualisme des acteurs économiques ne paraît pas de nature à constituer un avantage. S'agissant des territoires, il est certain que le jeu des complémentarités entre les opérateurs et le choix de la mutualisation des moyens constitueront des atouts dans la compétition. Il

s'agira de promouvoir des échanges inter-institutionnels capables de dynamiser les échanges économiques.

- Des pistes pour le Val d'Adour
- Création d'un organe de communication du Pays
- Générer des programmes d'échanges de dimension européenne

Ouvrir le Pays du Val d'Adour et promouvoir la coopération inter-

régionale **favorisera les échanges, les démarches communes d'expérimentation entre les territoires.**

Cette ouverture devra bénéficier aux initiatives locales et aux entreprises qui pourront ainsi enrichir et promouvoir leurs savoir-faire.

Pour cela, il faudra se doter de moyens : **construire ensemble une image du Pays afin de mieux la diffuser, utiliser les techniques d'information et de communication** (outils qui pourront être mobilisés pour générer des emplois), **capitaliser les offres et demandes de services** pour mieux les essaimer.

TÉMOIGNAGES

Un habitant du canton de Castelnau Rivière Basse (65) Retraité - 65 ans

"A ce jour, les gens demandent à être informés. Il serait souhaitable qu'un bulletin de liaison soit édité et publié par les instances dirigeantes de façon à informer chaque foyer du fonctionnement et de la vie des cantons."

VIVRE LA RURALITE

Préserver la qualité de la vie



Constats et enjeux

L'intérêt du grand public pour une meilleure protection de l'environnement n'a cessé de s'accroître au cours de ces 20 dernières années. Ce mouvement s'est alimenté des avancées scientifiques dans la connaissance des phénomènes en jeu (effet de serre, pollutions diverses issues des activités et des usages ménagers....) au point de constater que l'activité des hommes avait causé des dommages difficilement réversibles. Dans le même temps l'arsenal législatif s'est développé, tant au plan international qu'au plan national (loi sur l'eau, les déchets...).

L'enjeu reste donc majeur, promouvoir un développement économique tout en préservant notre qualité de vie. Il s'agit donc bien de s'inscrire dans un processus de développement durable.

On a coutume d'associer le Val d'Adour à la douceur de vivre. Cette image fait souvent référence à la qualité des paysages et au patrimoine local témoin d'une histoire riche, à l'esprit festif et convivial ou encore à la diversité des savoir-faire locaux déjà présents dans la gastronomie.

Pourtant, comme tout espace rural, le Val d'Adour doit faire face à des problèmes de maintien et de renouvellement de la population active afin de garantir une certaine cohésion économique et sociale. De même, un équilibre fragile demeure dans la qualité des paysages et de l'environnement alors que ceux-ci constituent le patrimoine des générations futures.

Pour réagir et éviter le scénario de l'inacceptable, les acteurs locaux ont défini quatre pistes de développement qui s'articulent autour de la valorisation du patrimoine local et de l'amélioration des conditions de vie sur le territoire :





1

LA VALORISATION DES PATRIMOINES BÂTI ET NATUREL DU VAL D'ADOUR

Si nous souhaitons préserver notre cadre de vie afin de le transmettre aux générations futures, il est nécessaire de **consolider les**

Des pistes pour le Val d'Adour

Elaborer une charte paysagère et environnementale

Gîtes labellisés

Promouvoir les baux à réhabilitation

Elaborer une charte Qualité Renovation du patrimoine

Généraliser l'assainissement et la gestion des déchets (projet expérimental issu du 8^{ème} programme de l'Agence de Bassin Adour Garonne)

mesures de protection du patrimoine et de gestion partenariale des ressources naturelles (notamment les ressources en eau : quantité/ qualité ; et de la forêt).

Ceci impliquera un investissement réel sur **une politique globale de gestion des pollutions et de valorisation des déchets** sans oublier **une stratégie d'équipements adaptés** garante d'une réelle démarche de développement durable.

Plusieurs communes rurales n'ont pu donner une suite favorable à des projets de construction présentés par de jeunes couples. L'absence de systèmes d'assainissement collectif et/ou autonomes est le plus souvent à l'origine des refus des administrations chargées de l'instruction de ces dossiers. Nous ne pouvons porter cette ambition d'engager un programme de construction et de réhabilitation de notre patrimoine si les moyens techniques ne sont pas apportés aux candidats à l'installation dans nos communes rurales. En accord avec les administrateurs de l'Agence de Bassin Adour Garonne, nous sommes porteurs d'une démarche expérimentale dans le cadre du VIII^e Programme en cours d'obtention : "Le Val d'Adour, un territoire qui maîtrise ses rejets et leur traitement, au service du patrimoine".

Ces politiques devront être accompagnées d'**opérations de réparation et de réhabilitation** ainsi que d'une **implication forte des acteurs agricoles dans une gestion plus durable des milieux.**

Cependant, ces opérations ne pourront obtenir une assise locale que si elles sont étayées

par des **démarches pédagogiques de sensibilisation et de prise de conscience** qui pourront s'exprimer dans le **soutien au tissu associatif** et dans l'**implantation de centres créatifs de ressources**. Cela permettra de valoriser dans le même temps les savoir-faire traditionnels et l'identité culturelle identifiés sur le territoire (savoir-faire artisanaux, culture linguistique.....)

La prise de conscience de la valeur économique des territoires sauvegardés constitue un autre aspect. Les composantes patrimoniales sauvegardées verront leur attractivité accrue, ces prévisions concernent en particulier l'industrie touristique.

Afin de construire une meilleure économie touristique, il s'agira de **s'appuyer sur nos richesses patrimoniales et de professionnaliser les animations.**

TÉMOIGNAGES

La directrice du centre de loisirs des Castels (65)

"Si nous voulons développer une réelle citoyenneté, il nous faut engager une démarche pédagogique et des actions de sensibilisation en milieu scolaire, notamment pour tout ce qui concerne la protection de notre patrimoine et de notre environnement."

Mr le Maire de Tourdun (32)

"Il faut favoriser le rapprochement entre entreprises et associations pour que chacun par ses activités préserve son environnement."

Un habitant du canton de Marciac (32) Retraité - 62 ans

"Je suis pour la réhabilitation de l'ensemble du patrimoine (immobilier, artisanal et culinaire) et laissons le béton à ceux qui n'ont pas d'histoire"

Un habitant du canton de Vic-en-Bigorre (65) Retraité - 62 ans

"Mettez en place un plan d'urgence pour sauver le patrimoine bâti qui bien souvent ne correspond plus aux exigences actuelles. Bien souvent, il est défiguré, ou abandonné (moulins, scieries, lavoirs, abreuvoirs...)"



Le milieu rural vit, depuis des décennies, une sorte de scénario de l'inacceptable où les évolutions démographiques et la présence des services publics l'entraînent dans une spirale déplorable : un peu moins de population dans un village et c'est une classe voire une école qui ferme ; une école qui ferme et c'est le village qui meurt peu à peu.

Des pistes pour le Val d'Adour

Promouvoir les baux à réhabilitation pour favoriser l'offre de logement

Elaborer une charte qualité des bourgs-centres

Soutenir des plateformes multi-services

Ne nous résignons pas à cette fatalité.

Nous voulons au contraire que le service public, les services publics, les missions de services publics soient au coeur de notre projet de développement car ils sont le pilier de la cohésion sociale pour notre territoire : trésoreries,

écoles, logements sociaux, gendarmeries, postes, services d'incendie et de secours, services déconcentrés des DEE et DDAF, EDF, France Télécom, services publics départementaux d'action sociale, services gérontologiques et à l'enfance..., etc..

Nous voulons avec tous tisser des liens de partenariat pour maintenir et même développer la présence des ces services.

Nous sommes candidats pour une expérience originale de Charte Territoriale des Services Publics qui sera à la fois quantitative (le maintien des services) et qualitative (leur modernisation, leur adaptation).

Nous sommes convaincus que les services publics, pour rester au service du public, doivent se réformer. Mais pour nous, la réforme ne peut se concevoir comme la sempiternelle restructuration qui n'est jamais rien d'autre qu'un désengagement.

Pour nous, la réforme des services publics, c'est la reconquête du milieu rural (comme cela doit être celle des zones urbaines les plus défavorisées).

Nous y sommes décidés et nous sommes prêts à montrer la voie d'expériences originales et novatrices grâce à cette charte territoriale des services publics dans le Val d'Adour.

TÉMOIGNAGES

Une conseillère municipale de Maubourguet (65)

"Il nous faut développer les logements locatifs, notamment individuels sans oublier de renforcer les logements sociaux dont on manque encore."

Mr Le Conseiller Général de Lembeye (64)

"On ne peut concevoir le maintien de la population dans nos villages si l'on n'est pas capables de maintenir les bourgs-centres comme de véritables pôles multi-services."

Une retraitée du canton de Vi-en-Bigorre (65)

"On ne s'occupe pas assez des personnes âgées, pas de logement à notre portée, surtout pour ceux qui ont une petite retraite. Il faudrait s'occuper sérieusement de ce problème et mettre en place le Samedi pour ceux qui n'ont pas de moyen de transport quelque chose pour les amener faire les courses. Merci de votre compréhension"



3

L’AFFIRMATION DU VAL D’ADOUR COMME “RURALITÉ MODERNE”

Des pistes pour
le Val d’Adour

Elaborer une charte
qualité de l’habitat

Elaborer une charte
paysagère et envi-
ronnementale

Généraliser l’assai-
nissement

Le cadre de vie du Val d’Adour le rend de plus en plus attractif tant sur le plan touristique que vis à vis de populations urbaines cherchant à s’y installer durablement. Or, on ne peut concevoir une poli-

tique volontariste d’accueil sans offrir les mêmes conditions de confort qu’en milieu urbain : en termes d’accès aux services et aux

commerces mais aussi et surtout dans l’*offre d’équipements fiables, efficaces et durables* (habitat de qualité, infrastructures de gestion durable des déchets, accès aux réseaux, aux technologies, facilités de communication...).

TÉMOIGNAGES

**Un habitant du canton de Plaisance (32)
Auxiliaire de vie – 53 ans**

“Je trouve que l’on doit porter un intérêt croissant à notre pays, il le mérite, essayons tous d’y rester, nous y sommes tellement bien. Soyons créatifs. Merci.”

48

4

L’INTÉGRATION DES JEUNES À LA SOCIÉTÉ ÉCONOMIQUE ET CIVILE

Des pistes pour le
Val d’Adour

Créer un Conseil
Consultatif des
Jeunes du Pays

Mise en cohérence
des Contrats
Educatifs Locaux

L’avenir d’un Pays ne peut se concevoir sans laisser toute leur place aux jeunes. Pour eux nous devons concevoir des conditions favorables de maintien et d’accueil. Pour assurer *une intégration citoyenne dans le territoire*, il

faudra donc *les impliquer dans la vie locale* c’est à dire mettre à leur disposition des *modes de concertation et de décision intergénérationnels* en créant un Conseil de Jeunes.

Il faudra faciliter leur investissement dans la vie économique locale par l’*accès à des forma-*

tions adaptées aux besoins du territoire. Pour cela, il faudra soutenir les programmes de *mise en cohérence des projets d’établissements et des initiatives éducatives à l’échelle du Pays*.

TÉMOIGNAGES

**Une habitante du canton de Miélan (32)
Infirmière – 45 ans**

“Il faut favoriser un espace d’activités pour les jeunes adolescents et les jeunes adultes sans limite d’âge où chacun pourrait trouver sans cesse un pôle d’attraction en renouvellement perpétuel.”

**Directrice Départementale Jeunesse et Sports des
Hautes Pyrénées**

“Il faut donner aux jeunes les moyens de développer leurs projets.”

UN PAYS SOLIDAIRE

Renforcer les solidarités territoriales



Constats et enjeux

Au carrefour de quatre départements et de deux régions, le Val d'Adour a su, malgré cet écartèlement institutionnel, développer une dynamique de projets qui s'est illustrée à travers le programme LEADER II. De nouvelles solidarités et de nouveaux partenariats ont ainsi vu le jour, démontrant que les 12 cantons concernés cristallisaient les mêmes intérêts en matière de gestion de la ressource en eau. Si les acteurs locaux souhaitent aller plus loin dans cette expérimentation, il s'agit bien de dépasser les cloisonnements existants afin de garantir une cohésion économique et sociale indispensable à un développement durable du territoire.

1 DEPASSER LES LIMITES ADMINISTRATIVES

Parce que la gestion collective est complexe par nature, seul le partenariat de projet paraît pouvoir donner satisfaction dans la poursuite des objectifs de solidarité, de sécurité, de préservation et de progrès. C'est l'un des sens majeurs de l'organisation du Pays.

Des pistes pour le Val d'Adour

Mettre en réseau les groupements de communes

Coordonner les services publics

Faire vivre le Conseil de Développement

d'échanges de type *conseil économique et social local* afin d'assurer une démocratie participative, d'un organe de décision collective et de *plates-formes de compétences et d'animation* capables d'accompagner le territoire dans un développement harmonieux et durable.

TÉMOIGNAGES

Une habitante du canton de Marciac (32)
Comptable - 32 ans

"Voilà une excellente démarche pour que nos communes continuent d'exister. Par l'intermédiaire du Pays du Val d'Adour, j'espère que vous développerez l'esprit de communication entre les diverses parties afin que nous allions de l'avant."

2 L'AUGMENTATION DES ECHANGES CULTURELS AFIN D'AFFIRMER L'IMAGE DU PAYS DU VAL D'ADOUR

Des pistes pour le Val d'Adour

Créer un Journal du Pays du Val d'Adour

Créer un réseau des manifestations culturelles

Organiser une manifestation phare tournante

Le Val d'Adour possède un tissu d'associations qui oeuvrent dans les domaines socio-culturel et environnemental. Pourtant, on observe un épuisement du bénévolat dû au manque

de moyens et à une complexité certaine des gestions administratives. Ce n'est pas satisfaisant et l'obstacle pourrait être levé par des soutiens matériels et logistiques générateurs d'emplois tels que la *création de centres de ressources pour les associations, l'appui aux mises en réseau et aux manifestations locales* encourageant les échanges (fêtes, festivals). Ces engagements devront être relayés par un *organe de communication et d'information pour le Pays* afin de promouvoir l'image du Pays.



3

MISE EN PLACE D'UN DISPOSITIF D'INSERTION PAR L'ÉCONOMIQUE ET DE LUTTE CONTRE LES EXCLUSIONS

Notre territoire ne pourra prétendre à une réelle cohésion économique et sociale s'il ne parvient pas à redonner une place aux personnes fragilisées, et plus particulièrement aux jeunes en difficulté. Cette place, c'est l'emploi qui la leur donnera. Il conviendra d'étendre et d'enrichir les liens entre le secteur de l'insertion et le domaine économique en gé-

néraliser des expérimentations capables de soutenir la création d'activités nouvelles et innovantes (*épargne locale et accompagnement tout en garantissant aux usagers un accès adapté de proximité à tous ces services*) (maintien du réseau local et de sa richesse, utilisation des technologies de l'information et de communication, accès à la culture).

Des pistes pour le Val d'Adour

Mise en place d'une Plate-Forme d'initiatives locales

Création de groupes d'employeurs

Mettre en place une épargne locale (partenariat avec l'ADIE)

Création d'une Maison Commune de l'Emploi et de la Formation

Création d'un *Plan Local pour l'Insertion et l'Emploi*. Cet outil devra être le garant d'une meilleure efficacité des actions quotidiennes menées en faveur des publics sensibles ; il devra

TÉMOIGNAGES

Un habitant du canton de Castelnau Rivière Basse (65)

Sans emploi - 25 ans

"Je suis à la recherche d'un emploi dans la région. Je n'ai pas le droit de faire un CÆS et il n'y a que ça. Si je ne trouve rien, je vais devoir partir avec mon fils."

Une habitante du canton de Lembeye (64) Secrétaire, à la recherche d'un emploi - 42 ans

"Que la priorité soit faite à la création d'emplois pour nos jeunes et à la réinsertion des personnes en difficulté."

4

UNE POLITIQUE TERRITORIALE DU 3^{ème} ET DU 4^{ème} AGE

Des pistes pour le Val d'Adour

Mettre en place une Plate-Forme Multi-services

Créer des structures d'accueil spécialisées pour les personnes dépendantes

Mettre en place des services solidaires (transports, animations...)

Centre local d'information et de coordination gérontologique

La qualité de vie des personnes âgées doit rester une préoccupation constante d'un territoire rural, solidaire et moderne.

Des pistes doivent être renforcées en faveur du *maintien à domicile* et du *développement des services de type covoiturage ou transport spécifique*. Associées à une *mise en réseau des*

initiatives gérontologiques et des établissements d'accueil, ces actions constitueront les fondements d'une politique du 3^{ème} âge et du 4^{ème} âge accrue.

TÉMOIGNAGES

Monsieur le Conseiller Général de Garlin (64)

"Il nous faut favoriser le maintien à domicile le plus longtemps possible en soutenant les initiatives locales et en formant le personnel. De plus, une mise en réseau des établissements est indispensable."

Une conseillère municipale de Maubourguet (65)

"Si l'on parle de 3^{ème} âge, il ne faut pas oublier le 4^{ème} âge et les services qui y sont inhérents. De plus, il me semble primordial de créer des échanges entre les générations afin de renforcer les liens sociaux."

S'ORGANISER POUR L'AVENIR



Cette charte se veut le reflet d'une dynamique collective issue de la concertation menée au cours de ces derniers mois.

Il s'agit donc de l'honorer, chacun dans son domaine de compétence, en construisant les outils de gestion et d'animation les mieux adaptés afin de promouvoir l'unité territoriale et la cohérence de ce projet de développement.

Des articulations seront trouvées pour lier les différentes sphères qui composent et font vivre le territoire :

La sphère politique

Elle devra initier, coordonner et arbitrer une politique de développement durable du Pays du Val d'Adour, tout en restant garante de la bonne application de la Charte.

Les divers EPCI (Communautés de Communes, SIVOM, SIVU, Syndicat Mixte) réaliseront et seront chargés de la réalisation et de la bonne gestion de leurs projets qui devront être conformes aux objectifs de la Charte.

La sphère citoyenne

Le Conseil de Développement du Val d'Adour. Créé en juin 1999, il rassemble près de 40 personnes issues du monde institutionnel et socio-économique local et ne possède pour l'heure de forme juridique particulière. Fortement impliqué dans la démarche d'émergence, il doit conserver son rôle d'interface entre le politique et la population et garantir ainsi la mise en oeuvre des orientations fixées par la Charte de Pays du Val d'Adour, témoin des attentes locales. Il devra donc être consulté pour toutes réflexions et décisions prises par la sphère politique et pourra se structurer en commissions thématiques permanentes afin d'alimenter et d'évaluer la dynamique des projets portés par le territoire.

Il pourra être conforté par la mise en place d'un Conseil Consultatif des Jeunes afin que ceux-ci puissent prendre part au dialogue, occuper une place prépondérante dans la vie locale et entretenir les liens intergénérationnels.

Les habitants du Val d'Adour. Les usagers et acteurs de la vie locale devront participer pleinement à la mise en oeuvre de la Charte du Pays du Val d'Adour. Pour cela, il faudra garantir une information optimale et permanente tout en préservant les lieux de débats et d'expression.

La sphère technique

Indispensable à la mise en oeuvre des projets de développement, elle constituera le lien entre la sphère politique et la sphère citoyenne. Elle devra être garante d'une bonne organisation de la concertation et du dialogue local tout en assurant les accompagnements techniques nécessaires.

Son approche devra donc s'appuyer sur la pluridisciplinarité, sur des mises en réseau et des échanges d'information.

La mise en oeuvre de la future Charte de Pays devra donc s'appuyer sur la mobilisation conjointe des diverses sphères précédemment citées afin de poursuivre une concertation. Une structure souple de gestion aura la charge de la mise en oeuvre et du respect de la charte et devra s'appuyer sur un dispositif d'animation irriguant l'ensemble du territoire.



Les perspectives et les priorités retenues dans notre Charte révèlent les aspirations des habitants du Val d'Adour pour qu'à travers un projet collectif et solidaire notre territoire rural puisse se développer.

La mobilisation et la participation des habitants n'a pas fléchi tout au long de ces derniers mois de travail, preuve de leur attachement et de leur volonté à faire vivre et évoluer ce pays pour mieux le transmettre aux générations futures.

Il nous appartient aujourd'hui, tous ensemble de façon offensive et déterminée, de concrétiser leurs attentes pour affirmer notre ruralité, une ruralité moderne, partenaire des pôles urbains si proches avec lesquels nous devons asseoir les complémentarités et trouver des équilibres.

Oui, nous voulons bâtir une ruralité moderne, gage de qualité de vie, autour de quelques idées simples

- la priorité à l'emploi
- un environnement et des paysages préservés
- un accès élargi aux services et aux échanges
- la lutte contre les exclusions de toutes origines
- la défense de notre identité et de nos savoir-faire

A travers cette Charte, nous voulons construire concrètement un développement durable, acceptable par tous, s'appuyant sur une économie d'abord agricole mais au delà, sur un maillage des forces vives du Val d'Adour. Ce Pays sera un nouvel espace de projets, de modernité, de dialogue, de solidarité.